

SCP LEVESQUE CALLARD BREHERET

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

1, rue Auguste Saupin - BP 2305

44120 VERTOU

☎ 02 40 34 20 74

E-mail : huissiers-justice.vertou@wanadoo.fr

☎ 02 40 34 55 71

CCP NANTES 20041-01011-0371192 D 032 - 33

PREMIER ORIGINAL
 SECOND ORIGINAL
 COPIE

PROCES VERBAL DE DEPOT

AU RANG DES MINUTES

L'AN DEUX MILLE DOUZE

LE NEUF JANVIER

A la demande de :

CIC OUEST

SA Au capital de 83 780 000 Euros,

Dont le siège est

2 Avenue Jean-Claude Bonduelle

44000 NANTES

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domicilié

ès-qualité audit siège.

Jean-Pierre LEVESQUE, Isabelle CALLARD, Cyril BREHERET, Huissiers de Justice Associés, Membres de la Société Civile Professionnelle « Jean-Pierre LEVESQUE, Isabelle CALLARD, Cyril BREHERET », titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grand Instance de NANTES, ayant son siège à VERTOU, 1, rue Auguste Saupin, soussigné

Certifions avoir déposé ce jour au rang des minutes de notre étude, le règlement complet du jeux :

«JEU SIVAL 2012 à ANGERS»

organisé par la société requérante du 17 janvier 2012 au 19 janvier 2012

Ce règlement de neuf articles a été rédigé sur deux pages.

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de dépôt au rang des minutes pour servir et valoir ce que de droit.



REGLEMENT DU JEU SIVAL 2012 à ANGERS

ARTICLE 1

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise, dans le cadre du salon SIVAL qui a lieu du 17 au 19 janvier 2012 à Angers, un jeu concours. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat et libre de tout engagement vis-à-vis de CIC Ouest. Il désignera, par tirage au sort, 4 gagnants.

LOTS :

1^{er} prix : 1 Téléviseur LCD d'une valeur unitaire de 450 €

2^e prix : 1 tablette numérique d'une valeur de 280 €

3^e prix et 4^e prix : 1 Téléphone portable + 1 carte prépayée d'une valeur totale de 78 €

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de CIC Ouest et des ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

ARTICLE 3

3.1

Les participants au jeu compléteront un bulletin disponible sur le stand CIC Ouest, au sein du salon SIVAL qui aura lieu du 17 au 19 janvier 2012, et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon, à savoir de 9h à 19h.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, surchargés, illisibles ou raturés.

3.2 Informatique et libertés :

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander par écrit que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Inspection Générale de CIC Ouest : BP 84001 Nantes Cedex 01.

ARTICLE 4

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 3 février à 14h30, dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public de CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis sur le stand CIC Ouest au salon SIVAL et déterminera les 4 gagnants.

ARTICLE 5

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier dans un délai de 2 semaines suivant le tirage au sort. Ils pourront alors retirer leur prix, au plus tard 2 mois après la date de tirage au sort. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera disponible dans les locaux de la Direction du Marché Grand Public de CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes.

ARTICLE 6

Le présent règlement sera adressé, à titre gratuit, à tout participant qui en fait la demande écrite. Tout participant peut obtenir sur demande adressée à CIC Ouest, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes : le remboursement du timbre nécessaire à la communication du présent règlement, qui sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

ARTICLE 7

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 3.2 ci-dessus, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée à ce jeu.

ARTICLE 8

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9

Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin, et adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction du Marché Grand Public, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

Le règlement est également disponible sur le site : www.huissier-44.com



Parce que le monde bouge.

Banque CIC Ouest (CIC Ouest) - Banque régie par les articles L.511-1et suivants du Code Monétaire et Financier –
SA au capital de 83 780000 € - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle – BP 84001 – 44040 Nantes cedex 1 – Tél: 02 40 12 91 91
Swift CMCIFRPP - www.cic.fr - 855 801 072 RCS Nantes - N° TVA Intracommunautaire FR50855801072.
M. le Médiateur du CIC - Libre réponse n°35738-75085 Paris Cedex 02
Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en Opérations d'assurance : ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr)

Bienvenue sur le stand CIC Ouest

JEU Gratuit
(sans obligation d'achat)
du 17 au 19 janvier 2012



1^{ER} PRIX : 1 téléviseur LCD
d'une valeur unitaire de 450 €

2^{ÈME} PRIX : 1 tablette numérique
d'une valeur unitaire de 280 €

3^{ÈME} et 4^{ÈME} PRIX : 1 téléphone portable
+ 1 carte prépayée
d'une valeur totale de 78 €

Pour jouer, il vous suffit de compléter
un bulletin et de le déposer dans
l'urne sur le stand CIC Ouest
aux heures d'ouverture du salon.

CIC Ouest

cic.fr

Règlement du jeu disponible sur ce stand



Bulletin de jeu CIC Ouest

JEU Gratuit (sans obligation d'achat)
Du 17 au 19 janvier sur le stand
pendant le salon SIVAL



- 1^{er} prix : 1 téléviseur LCD (valeur 450 €)
- 2^{ème} prix : 1 tablette numérique (valeur 280 €)
- 3^{ème} et 4^{ème} prix : 1 téléphone portable
+ une carte prépayée (valeur 78 €)

Complétez ce bulletin et déposez-le sur le Stand CIC Ouest dans l'urne prévue à cet effet, aux heures d'ouverture du salon.

Coordonnées à remplir pour le jeu

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Société :

Tel : Fax :

Email :@.....

Etes-Vous exploitant agricole : _____ si oui, surface : _____
 production : viticulture horticulture arboriculture maraîchage
 autres (à préciser) : _____

Avez-vous des projets ? : installation bâtiment matériel
 autres (à préciser) : _____

Souhaitez-vous rencontrer un conseiller CIC :

* Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. *

Le tirage au sort aura lieu au siège du CIC Ouest à Nantes le vendredi 3 février 2012 sous contrôle d'huissier de justice.
Le règlement du jeu est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret et consultable sur le site : www.huissier-44.com